

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 36 QUATER

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une continuité écologique dont la fonctionnalité est jugée importante ne saurait être interrompue pendant plusieurs années par quelques activités que ce soit. L'alinéa 12 ne proposant pas de continuité temporaire pendant l'exploitation, cela équivaudrait à accepter une interruption longue de la continuité écologique, dont les impacts sur la biodiversité seraient dévastateurs. C'est pourquoi il y a lieu de le supprimer. Tel est l'objet de cet amendement.